
« MICROSOFT EXTENDED HARDWARE SERVICE PLAN FOR SURFACE HUB »

**Contrat de service commercial
Conditions générales**

APPRENEZ-EN DAVANTAGE SUR VOTRE SURFACE HUB EN LIGNE !

**Pour en apprendre davantage sur votre produit et savoir comment contacter Microsoft en cas de besoin,
veuillez vous rendre sur le site <https://www.microsoft.com/surface/support/surface-hub>.**

FÉLICITATIONS ! Nous vous remercions de votre récent achat du produit « Microsoft Extended Hardware Service Plan for Surface Hub ». Veuillez conserver les présentes conditions générales à caractère important (« **Contrat de service** », « **Contrat** ») en lieu sûr, avec le **justificatif de paiement** : vous en aurez besoin en cas de réclamation. Les informations figurant dans le présent **Contrat** ont vocation à servir de guide de référence utile, afin de vous aider à définir et à comprendre « CE QUI EST COUVERT » par le présent **Contrat**.

DÉFINITIONS

*Vous trouverez ci-dessous la signification des mots apparaissant en caractères gras dans le présent **Contrat** –*

- « **Nous** », « **Notre** », « **Nos** » : le **fabricant**, ou un **administrateur** ou un **administrateur des réclamations** agissant en son nom, tenu de fournir un service en vertu du présent **Contrat**.
- « **Fabricant** », « **Microsoft** » : le fabricant du matériel d'origine, Microsoft Ireland Operations Limited, sis The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande. Site Web : www.microsoft.com
- « **Détaillant** » : le vendeur habilité par le **fabricant** à **vous** vendre le présent **Contrat**.
- « **Vous** », « **Votre** » : l'acheteur / le propriétaire du (des) **produit(s)** couvert(s) par le présent **Contrat**.
- « **Produit(s)** » : le (les) article(s) dont **vous** avez initialement fait l'acquisition ou le (les) article(s) de **remplacement** que **nous vous** avons fourni(s), à **notre** entière discrétion, couvert(s) par le présent **Contrat**.
- « **Plafond de garantie** » : la responsabilité maximale à assumer aux termes du présent **Contrat**, en raison de toute réclamation au titre de la garantie ou à tout autre titre au cours de la **durée** du présent **Contrat**, telle que mentionnée dans la partie « Garantie ».
- « **Dommages indirects** » : tous préjudices subis ou frais encourus par **vous**, qui ne sont pas spécifiquement couverts par le présent **Contrat** mais qui résultent d'un évènement qui l'est, tel qu'un manque à gagner ou une perte de bénéfices, , une perte d'usage ou de données, ou la survenance d'autres coûts supplémentaires.
- « **Prix d'achat d'origine** » : la somme que **vous** avez réglée pour le(s) **produit(s)** couvert(s), à l'exclusion de toute taxe éventuelle et/ou de tous frais exigibles tels que mentionnés sur votre **justificatif de paiement**.
- « **Justificatif de paiement** » : le reçu d'origine de votre achat fourni sur le point de vente et sur lequel figure les informations relatives au **produit** acheté, ou toute facture ou preuve d'échange similaire, le cas échéant, dans le cadre de la garantie du **fabricant** prouvant que **vous** êtes propriétaire du **produit**.
- « **Durée** » : la période au cours de laquelle les stipulations du présent **Contrat** sont valables, telle que mentionnée dans **votre résumé de la couverture**.
- « **Panne** » : le dysfonctionnement d'une partie de **votre produit** dans le cadre d'une utilisation conforme aux directives du **fabricant** et résultant d'un défaut électronique, électrique ou mécanique interne au **produit**, provoquant l'arrêt soudain de son fonctionnement et nécessitant une **réparation** immédiate pour permettre la reprise de son fonctionnement normal.
- « **Réparer** » / « **réparation** » : les mesures que **nous** prenons afin de réparer, corriger ou restaurer **votre produit** pour le remettre en état de fonctionnement, à la suite d'une réclamation pour **panne** couverte par la garantie. *Les pièces utilisées pour la **réparation** du **produit** peuvent être neuves, d'occasion ou remises à neuf, et elles doivent correspondre aux caractéristiques d'usine du **produit** d'origine.*
- « **Remplacer** » ou « **remplacement(s)** » : si **nous** déclarons que le **produit** d'origine défectueux ne peut pas faire l'objet d'une **réparation**, **nous vous** remettons alors un **produit** du même modèle, ou d'un modèle aux caractéristiques et fonctionnement similaires à ceux de **votre produit**. *Nous ferons tous les efforts raisonnables en vue de sa **réparation**, mais nous nous réservons le droit de **remplacer le produit** défectueux, à **notre** seule discrétion, par un modèle neuf, reconstruit ou remis à neuf présentant des caractéristiques et un fonctionnement similaires.*
- « **Résumé de la couverture** » : il s'agit de la première page de **votre** compte **Microsoft** en ligne, telle que mentionnée dans la partie « Garantie », confirmant l'existence de **votre** couverture en vertu du présent **Contrat**.

DURÉE – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE

La couverture en cas de **panne** commence à compter de l'expiration du délai de la plus courte partie de la garantie d'origine pièces et/ou main-d'œuvre du **fabricant**, et elle continue jusqu'à l'expiration de la **durée** de **votre Contrat**, telle que figurant sur **votre résumé de la couverture**, ou bien jusqu'à ce que le **plafond de garantie** ait été atteint, à la première de ces échéances.

ADMISSIBILITÉ DES PRODUITS

Afin d'être couvert par le présent **Contrat**, le **produit** : (a) doit avoir été acheté auprès d'un **détaillant** ; (b) doit être couvert par une garantie du **fabricant** d'une durée de douze (12) mois minimum, et (c) ne doit pas être pris en charge par une assurance, une garantie et/ou un **Contrat** de service offrant les mêmes services que ceux décrits aux présentes.

CE QUI EST COUVERT – GÉNÉRALITÉS

En cas d'incident pris en charge par la garantie, le présent **Contrat** couvre le coût de la main-d'œuvre et/ou des pièces requises afin de **réparer** le **produit** ou, à notre seule discrétion, le **remplacement** du **produit** au lieu de sa **réparation**, en cas de **panne**. Les réparations sur site, l'enlèvement, la réinstallation et l'expédition du produit couvert vers notre centre de dépôt (le cas échéant) sont également pris en charge. *REMARQUE : tout dommage accidentel survenant à la suite de la manipulation du produit (chute de ce dernier, renversement de liquide sur celui-ci ou en cas d'écran brisé) N'EST PAS couvert.*

La couverture décrite dans le présent **Contrat** n'a pas vocation à remplacer ou à fournir des services faisant double emploi avec ceux de toute garantie du **fabricant** en cours de validité. Au cours d'une telle période, tout élément couvert par cette garantie relève uniquement de la responsabilité du **fabricant** et ne sera pas pris en charge par le présent **Contrat**, indépendamment de la capacité ou non du **fabricant** à respecter ses obligations. **Nous nous engageons à réparer ou remplacer votre produit** conformément aux stipulations du présent **Contrat**. Si nous décidons de remplacer **votre produit**, il est possible qu'en raison des avancées technologiques, **nous vous** remettons un produit dont le prix de vente est inférieur à celui de **votre produit** ; dans ce cas, aucun remboursement de la différence de prix entre **votre produit** et le produit de remplacement ne sera effectué. Toutes pièces ou unités remplacées en vertu du présent **Contrat** deviennent **notre** propriété dans leur intégralité.

GARANTIE

(Telle que mentionnée dans votre **résumé de la couverture** et s'appliquant à **vous-même**)

Votre **résumé de la couverture** est accessible sur <https://www.microsoft.com/surface/support/surface-hub>

Si **vous** avez fait l'acquisition de la garantie « Extended Hardware Service Plan for Surface Hub », telle qu'indiquée sur **votre résumé de la couverture**, **votre Contrat** prend en charge les **pannes de votre produit**.

PANNES

Vous bénéficiez d'une couverture prenant en charge un nombre illimité de réclamations au titre de la garantie en cas de **panne** pendant la **durée** du présent **Contrat**, pour les coûts de **réparation** ou de **remplacement de votre produit** en cas de **panne**, dans la limite du **plafond de garantie** prévu par le présent **Contrat**.

PLAFOND DE GARANTIE

Le montant maximum que **nous** sommes tenus de payer en vertu du présent **Contrat de Service** pendant la **durée du Contrat** n'excédera pas le montant du **prix d'achat d'origine**, un (1) **remplacement** ou le plafond de garantie indiqué ci-après, à **notre** entière discrétion.

Pour les réclamations couvertes en cas de **panne** :

- Plafond global des **réparations** : trois (3) **réparations** du **produit** d'origine couvert, jusqu'à concurrence du **prix d'achat d'origine**
OU
- Plafond global des **réparations** : deux (2) **réparations** non limitées du **produit** d'origine couvert, jusqu'à concurrence du **prix d'achat d'origine**
- Plafond des **remplacements** : jusqu'à concurrence d'un (1) **remplacement** du **produit** d'origine couvert, si **nous** déterminons qu'il ne peut pas être réparé.

REMARQUE – Concernant les remplacements : En vertu de **votre Contrat**, lorsqu'un produit de **remplacement** est applicable et **vous** est fourni à la place de travaux de **réparation**, tous les accessoires n'étant pas essentiels au fonctionnement basique de **votre produit** ne seront PAS fournis avec le produit de **remplacement**. Il est possible que le produit de **remplacement** ne corresponde pas exactement à **votre produit** en termes de modèle et de couleur. Un produit de **remplacement** peut être un produit neuf ou remis à neuf présentant des caractéristiques et des fonctionnalités identiques ou similaires à **votre produit**.

CE QUI N'EST PAS COUVERT – EXCLUSIONS

LE PRÉSENT CONTRAT NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À OU RÉSULTANT :

- | | |
|--|---|
| (a) De conditions préexistantes pour lesquelles vous vous êtes engagé ou dont vous aviez connaissance (<i>Les conditions préexistantes se réfèrent à des conditions qui, selon toute probabilité mécanique ou électrique raisonnable, sont liées au bon fonctionnement mécanique de votre produit avant l'acquisition du présent Contrat</i>). | (e) Des dommages causés par le gel, la surchauffe, la rouille, la corrosion, la déformation ou le pliage. |
| (b) Du conditionnement et/ou du transport inapproprié effectué par vous ou votre représentant et ayant provoqué des dommages sur le produit au cours du transport, y compris un arrimage inadéquat du produit pendant le transport. | (f) De l'usure et de la détérioration progressive de la performance du produit . |
| (c) De tout dommage indirect quel qu'il soit. | (g) D'un traitement préjudiciable, dommageable, malveillant, imprudent ou inapproprié du produit , intentionnel ou non, provoquant des dommages et/ou son dysfonctionnement. |
| (d) Des modifications, ajustements, transformations, réparations ou | (h) De dommages ou dysfonctionnements de votre produit provoqués |

- par ou dus à l'action d'un virus informatique ou de toute autre défaillance logicielle.
- (i) De la perte, du vol, d'un acte malveillant ou d'une disparition.
 - (j) Des événements fortuits parmi lesquels : les émeutes, les radiations nucléaires, la guerre, les actes hostiles, la contamination radioactive, les conditions environnementales dangereuses, l'exposition à des conditions météorologiques dangereuses ou à une catastrophe naturelle, les effondrements, les explosions ou collisions avec un autre objet, les incendies, tout type de précipitations ou d'humidité, la foudre, la saleté/le sable ou la fumée.
 - (k) De tous dommages accidentels, à savoir les dommages physiques, quels qu'ils soient, survenus sur le **produit** à la suite d'un événement soudain et imprévu, venant troubler son fonctionnement et n'étant pas expressément exclus du présent **Contrat**.
 - (l) Du non-respect des recommandations du **fabricant** en matière d'entretien, d'exploitation ou de stockage du **produit** dans des conditions non conformes aux spécifications ou instructions du **fabricant**.
 - (m) D'un (de) **produit(s)** faisant l'objet d'un rappel du **fabricant**, d'une action au titre de sa garantie ou de travaux en vue de réparer un défaut de conception ou d'un composant, un assemblage inapproprié ou une erreur commise par le **fabricant** indépendamment de sa capacité à payer de telles réparations.
 - (n) D'un (de) **produit(s)** dont le numéro de série a été supprimé ou modifié.
 - (o) De dommages esthétiques survenus sur **vosre produit** de quelque façon que ce soit, par ex. via une marque, une égratignure ou une bosse, à moins que ce dommage esthétique n'entraîne une dégradation du fonctionnement.
 - (p) De l'entretien régulier ou préventif ou bien de l'adaptation, de la modification ou de la révision normale.
 - (q) De tous services liés au **produit** et couverts par une garantie, une autre police de service ou une assurance.
 - (r) Des accessoires et des périphériques (tels qu'un clavier amovible, un stylet numérique, etc.) ou des raccordements.
 - (s) D'imperfections sur l'écran/le moniteur telles que les « images brûlées » (combustion interne du phosphore) sur les écrans CRT, LCD, LED ou plasma causées par les jeux vidéo, un affichage prolongé d'un ou plusieurs signaux vidéo ou des fissures sur l'écran.
 - (t) Des coûts de pièces détachées non couverts par la garantie initiale du **fabricant** du **produit**, ou de toutes pièces hors exploitation/non motorisées à l'instar des pièces en plastique ou autres telles que les câbles d'accessoires, les batteries (sauf stipulation contraire mentionnée dans le présent **Contrat**), les connecteurs, les cordons, les fusibles, les claviers, les boîtiers et moulages en plastique, les interrupteurs et le câblage.
 - (u) De la responsabilité civile ou des dommages matériels, des blessures ou du décès d'une personne dans le cadre de l'exploitation, de l'entretien ou de l'utilisation du **produit**.
 - (v) De tous frais découlant de la défaillance d'un article destiné à être un produit consommable.
 - (w) De toute réclamation dans le cadre de laquelle aucun **justificatif de paiement** n'a été fourni, sauf dans la mesure où **nous** consentons à céder le bénéfice du présent **Contrat**.
 - (x) De toute réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, ou la récupération de données à partir de **vosre produit**.
 - (y) D'une utilisation inadéquate de l'électricité, de fluctuations de courant ou de surtensions ;
 - (z) De services effectués en dehors de la France.

RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE

IMPORTANT : L'INTRODUCTION D'UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE NE SIGNIFIE PAS NÉCESSAIREMENT QUE LA PANNE DE **VOTRE PRODUIT** OU LES DOMMAGES QU'IL A SUBIS SONT COUVERTS PAR **VOTRE CONTRAT**. LE PRÉSENT **CONTRAT** NE FOURNIT AUCUNE COUVERTURE SI **VOUS** EFFECTUEZ DES RÉPARATIONS NON AUTORISÉES.

En vue d'obtenir une autorisation et des services, veuillez respecter les procédures suivantes aussitôt que possible, et en toute hypothèse dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'occurrence de l'évènement donnant lieu à la réclamation au titre de la garantie. Le non respect de cette procédure est susceptible de rendre nulle **vosre** réclamation au titre de la garantie.

Si **vous** introduisez un recours en garantie, **Microsoft vous** posera des questions concernant **vosre** réclamation et la nature de la **panne**. **Vous** êtes tenu de répondre à ces questions aussi honnêtement et justement qu'il **vous** est possible. **Vous vous** engagez à ne pas faire de fausse déclaration : toutes informations inexacts sont susceptibles de rendre nulle **vosre police**.

Pour un service optimal, contactez-**nous** par téléphone, au numéro indiqué sur <https://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers>. **Nous** représentants agréés disposeront sans délai d'informations au sujet du problème affectant **vosre produit**. Une fois la prise en charge confirmée, vous obtiendrez les services requis pour le produit défectueux, sous l'une des ou toutes les formes suivantes :

1. Tentative de résolution du problème par téléphone et/ou à distance.
2. Si **nous** ne parvenons pas à résoudre ce problème par téléphone et/ou à distance, **nous** enverrons un technicien agréé sur place en vue d'une évaluation et d'une tentative de **réparation du produit**.
3. Dans l'hypothèse où le **produit** défectueux ne peut être réparé sur place et doit nécessairement être expédié à l'un de **nous** centres de dépôt, **nous nous** chargeons du retrait de ce **produit** et de son expédition à notre centre de dépôt, ainsi que du renvoi et de la réinstallation du **produit réparé** (ou, le cas échéant, du **produit de remplacement**) chez **vous**.

REMARQUE : Le **produit** concerné par le défaut ne doit pas être retourné au **détaillant** ou expédié où que ce soit sans instruction de **notre part**. **Nous** ne prenons en charge que les services admissibles effectués par un prestataire de service, un détaillant ou un centre de dépôt que **nous** avons agréé. Lorsque la **durée de vosre Contrat** arrive à échéance alors qu'une réclamation approuvée est en cours, la couverture garantie par le présent **Contrat** est prolongée jusqu'au jour où cette réclamation est intégralement résolue conformément aux conditions générales de **vosre Contrat**.

RENOUVELLEMENT

Le présent **Contrat** peut être renouvelé à l'expiration de sa **durée** prévue, à **notre** discrétion. Si **nous vous** proposons une extension de garantie, le prix du renouvellement indiqué reflétera l'âge de **votre produit** et le coût d'un **produit de remplacement** en vigueur à cette date.

TRANSFERT

Vous n'êtes pas autorisé à transférer sur tout autre produit ou à un tiers la couverture de garantie en vertu du présent **Contrat**.

RÉSILIATION

RÉSILIATION A VOTRE INITIATIVE

Vous pouvez résilier le présent **Contrat** à tout moment, en **nous** informant de **votre** demande de résiliation en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Vous pouvez **nous** écrire à l'adresse suivante : Contract Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Ireland, **nous** appeler au numéro de téléphone indiqué sur <https://support.microsoft.com>, ou nous envoyer un courriel à l'adresse msepbus@microsoft.com.

Si **votre** demande de résiliation est effectuée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'achat du présent **Contrat**, le prix d'achat du **Contrat** que **vous** avez réglé **vous** sera remboursé à cent pour cent (100 %), dans la mesure où aucune réclamation au titre de la garantie n'a été effectuée pendant cette période.

Si **votre** demande de résiliation est effectuée au-delà d'un délai de trente (30) jours à compter de la date d'achat du présent **Contrat**, le prix d'achat du **Contrat** que **vous** avez réglé **vous** sera remboursé au prorata, dans la mesure où aucune réclamation au titre de la garantie n'a été effectuée.

RÉSILIATION A NOTRE INITIATIVE

Dans l'hypothèse où **nous** résilions le présent **Contrat**, **nous vous** en informons par une lettre écrite, avec un préavis d'au moins trente (30) jours avant la date effective de résiliation. Ce préavis est envoyé à **votre** adresse enregistrée dans **notre** fichier (courriel ou adresse postale le cas échéant), et il précise le motif et la date effective d'une telle résiliation. Si **nous** résilions le présent **Contrat**, **vous** recevrez un remboursement au prorata sur la base des mêmes critères que ceux indiqués ci-dessus. Aucuns frais de résiliation ne s'appliquent.

Nous ne pouvons résilier le présent **Contrat** que pour les motifs suivants :

- (a) le non-paiement de **votre** part du prix / des frais d'achat du présent **Contrat**,
- (b) de fausses déclarations intentionnelles de **votre** part, ou
- (c) un manquement grave de **votre** part aux obligations du présent **Contrat**, en lien avec le **produit** ou son utilisation.

PROCÉDURE EN CAS DE RÉCLAMATION

Notre priorité est de **vous** fournir un service de première classe. Toutefois, si **vous** n'en êtes pas satisfait, nous vous invitons à le faire savoir à l'un de **nos** représentants, en nous joignant par téléphone au numéro indiqué sur <https://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers>, <https://support.microsoft.com>, ou par courriel à l'adresse : msepbus@microsoft.com.

Nous vous répondrons dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de **votre** réclamation. Dans l'hypothèse où **nous** ne sommes pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à **votre** question dans ce délai (en raison par exemple de la nécessité d'une enquête approfondie), **nous vous** donnerons une réponse provisoire, en vous informant des mesures que **nous** mettons en place pour traiter **votre** réclamation, de la date estimée à laquelle une réponse complète **vous** sera donnée, et par qui. Dans la plupart des cas, **votre** réclamation sera traitée dans un délai de quatre (4) semaines.

PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

ACCORD RELATIF AU TRANSFERT DE DONNÉES

En achetant le présent **Contrat**, **vous** consentez à l'utilisation de **vos** données de la manière décrite ci-dessous.

PROTECTION DES DONNÉES

Nous nous engageons à protéger **votre** vie privée y compris **vos** données à caractère personnel sensibles. Veuillez lire attentivement le présent article : en signant le présent **Contrat**, **vous** êtes alors réputé avoir pris connaissance du présent **Contrat** et l'avoir accepté.

UTILISATION, PROTECTION ET PARTAGE DE VOS INFORMATIONS

Nous utilisons **vos** informations (nom, coordonnées, informations relatives à l'achat, informations relatives au produit et à la garantie) à des fins de gestion de **votre Contrat**, y compris aux fins de souscription et de gestion des réclamations au titre de la garantie. Cette utilisation peut inclure la divulgation de ces informations aux assureurs, administrateurs, souscripteurs tiers et réassureurs.

Vos informations sont composées de l'ensemble des renseignements que **nous** possédons à propos de **vous** et de **vos** transactions, ainsi que des

données que nous avons obtenues de tiers. **Nous** garantissons une protection adéquate de **vos** données.

Nous ne divulguons pas **vos** informations à toute personne ne faisant pas partie du groupe Microsoft, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque **vous** nous avez donné **votre** autorisation.
- Lorsque **nous** en sommes tenus ou y sommes autorisés par la loi.
- À l'intention des agences de renseignements commerciaux ou organismes de prévention des fraudes dans la mesure autorisée par la loi.
- À l'intention d'autres entreprises **nous** ou **vous** fournissant un service lié au présent **Contrat**.
- Lorsque **nous** procédons à un transfert de droits et obligations au titre du présent **Contrat**.

Nous pouvons transmettre **vos** informations à d'autres pays et juridictions à des fins de gestion de **votre Contrat**, dans les limites établies ci-dessus, et dans la mesure où la personne à laquelle **nous** fournissons ces informations garantit une protection adéquate de celles-ci. Cependant, les organismes chargés de l'application de la loi et toutes autres autorités sont habilités à accéder à ces informations, dans l'objectif de prévenir et détecter toute infraction et de satisfaire aux obligations légales.

Vous avez expressément consenti à ce que des entreprises du groupe Microsoft ou d'autres entreprises détiennent et traitent des informations concernant **votre produit** et **vous-même**, dans les limites établies ci-dessus, aux États-Unis d'Amérique.

VOS DROITS

Vous avez certains droits concernant l'accès à **vos** informations. **Vous** êtes en droit de recevoir une copie des informations à caractère personnel dont **nous** disposons à **votre** sujet. Si vous estimez que certaines de ces informations dont **nous** détenons sont fausses ou incomplètes, veuillez **nous** le signaler dans les plus brefs délais.

FINS COMMERCIALES

Nous nous engageons à ne pas utiliser **vos** données à des fins commerciales. L'ensemble des informations fournissent utilisées uniquement pour la gestion de **votre Contrat**, sauf si **vous** avez expressément consenti à toute autre utilisation.

STIPULATIONS GÉNÉRALES

DROIT APPLICABLE

Les parties au présent **Contrat** sont libres de choisir le droit applicable au présent **Contrat**. En l'absence d'accord contraire, le présent **Contrat** est régi par le droit français.

SOUS-TRAITANCE

Nous pouvons sous-traiter ou désigner des tiers pour exécuter **nos** obligations, sans toutefois être déchargés de **nos** obligations à **votre** égard.

RENONCIATION ET AUTONOMIE DES CLAUSES

Le fait qu'une partie n'exige pas l'exécution par l'autre partie de toute stipulation figurant aux présentes n'affectera pas le droit d'exiger son application à tout moment par la suite ; et la renonciation par une partie à invoquer une violation d'une de ces stipulations ne saura être considérée comme une renonciation à la stipulation elle-même.

Si une stipulation du présent **Contrat** s'avère inapplicable ou nulle en vertu d'une loi ou d'une décision judiciaire applicable, l'inapplicabilité ou la nullité de cette stipulation n'entraîne pas l'inapplicabilité ou la nullité du présent **Contrat** dans son ensemble. Dans ce cas, ces stipulations seront modifiées et interprétées de manière à se rapprocher autant que possible de leurs objectifs initiaux, dans les limites prévues par la loi ou la jurisprudence applicable.

SUBROGATION

Conformément à l'article L.121-12 du Code des assurances français, **l'assureur** est « subrogé dans les droits et actions de l'assuré, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée ».

PLUSIEURS POLICES D'ASSURANCE

Conformément à l'article L.121-4 du Code des assurances, lorsque plusieurs assurances ont été contractées sans fraude en vue de la couverture d'un même risque et pour un même intérêt, chacune de ces assurances « produit ses effets dans les limites des garanties de chaque **Contrat** et dans le respect des dispositions de l'article L.121-1 [du même code], quelle que soit la date à laquelle l'assurance aura été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du **Contrat** peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'assureur de son choix ».

NOTIFICATIONS

Vous acceptez expressément d'être contacté, à des fins de gestion de **votre Contrat**, aux numéros de téléphone ou aux adresses postales ou électroniques que **vous nous** avez fournies. Toutes les notifications ou demandes en lien avec le présent **Contrat** seront effectuées par écrit et envoyées par tout moyen raisonnable, y compris par courrier postal, courriel, télécopie, SMS ou service de messagerie express agréé. Les notifications qui **vous** sont adressées sont réputées transmises au moment de leur envoi par courriel ou télécopie aux coordonnées que **vous nous** avez fournies, ou trois (3) jours à compter de l'envoi d'un courrier postal à l'adresse postale que **vous nous** avez indiquée.

INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Le présent **Contrat**, comprenant le **résumé de la couverture**, les conditions, limitations, exceptions et exclusions, ainsi que votre **justificatif de paiement**, constituent l'intégralité de l'accord passé entre **vous**-même et **nous**-mêmes. Aucune déclaration, promesse ou condition ne figurant pas aux présentes ne pourra modifier ces éléments, à moins que la loi ne l'exige.

PRESCRIPTION

« Toutes actions dérivant [de la présente **police**] sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1- en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
- 2- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand [votre] action contre l'**assureur** a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre [vous] ou a été indemnisé par [vous]. » [article L114-1 du Code des assurances]

« La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'**assureur** à [votre attention] en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par [vous] à l'**assureur** en ce qui concerne le règlement de l'indemnité. » [article L114-2 du Code des assurances]

« Par dérogation à l'article 2254 du Code civil, les parties [à la **police**] ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci. » [article L114-3 du Code des assurances]

Les causes ordinaires d'interruption sont les suivantes :

- « La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription. » [article 2240 du Code civil]

- « La demande en justice, même en référé, interrompt le délai de prescription ainsi que le délai de forclusion. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure. » [article 2241 du Code civil]

- « Le délai de prescription ou le délai de forclusion est également interrompu par une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée. » [article 2244 du Code civil]

- « L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers. En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible. Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu. Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers. » [article 2245 du Code civil]

« L'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution. » [article 2246 du Code civil]